Conseil général des Landes

équipe portable permanente
(5 techniciens, 1 administratif)

+ support occasionnel
(1 ingénieur réseau, 1 chef de service, 1 développeur informatique)

Le personnel du Conseil général intervient dans chaque collège au moins à trois reprises dans l'année:

Déploiement
(sept-oct)

Visite de parc
(fév-mars)

Restitution
(juin)

Chaque AE de collège effectue les signalements des procédures hors-garantie; il ne s'occupe pas du traitement, et n'a pas connaissance de l'assurance 3 casses

Le Conseil général effectue un support technique de niveau 2 aux AE des collèges

Seules les équipes du Conseil général s'occupent du traitement de toutes les procédures hors-garantie

La société qui a vendu vendu les ordinateurs portables

et autres constructeurs et tiers-mainteneurs de l'ensemble des produits (serveurs, videoprojecteurs, tableaux numériques, imprimantes, etc.)

Les utilisateurs

(collégiens, enseignants, pers. administratifs)

Les AE collèges font le suivi des incidents
(pannes, casses, vols)

le Conseil général vérifie que le suivi des matériels liés à l'opération (**gestion stock**) est correct

Support technique de niveau 1

Formation

Veille

L'AE du collège s'occupe de la **gestion administrative** (incidents, dotations, restitutions)

Les AE des collèges appliquent toutes les procédures sous-garantie : déclenchement, diagnostic, rdv avec tiers mainteneur, vérification des réparations, etc.

Le personnel technique contractuel du collège

(aide éducateur, assistant d'éducation, CAE, etc.)